



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES



**TRAVAUX DE REPARATION DES DEFECTUOSITES AU NIVEAU DE
L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A
BISSAU**

JUIN 2019

I – AVIS D'APPEL D'OFFRES

I.1 – Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner les entreprises qui seront chargées de la réparation des défauts sur l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de Bissau.

Ces travaux ont été rendus nécessaires par les infiltrations d'eaux de pluie à travers les baies vitrées et l'apparition de fissures sur les murs intérieurs.

I.2 – Nature du marché et contenu du prix

Les travaux projetés sont répartis en trois lots indépendants comme suit :

- lot n°1 : réparation des fissures sur les murs intérieurs ;
- lot n°2 : réparation des faux-plafonds et reprise générale de la peinture ;
- lot n°3 : réhabilitation des baies vitrées et des joints de dilatation.

Les marchés y relatifs seront de type global forfaitaire et seront libellés en hors taxes hors douane.

Le prix global forfaitaire comprend le bénéfice de l'Entrepreneur. Il comprend en outre toutes les dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux, quels que soient les aléas pouvant survenir dans le cadre de cette exécution, les lieux et circonstances locales et la présence d'autres entreprises sur le chantier.

Il comprend notamment les dépenses, charges et frais ci-après :

- frais de passation des marchés, le cas échéant ;
- frais nécessités par les études d'exécution et fourniture des plans de récolement en fin de chantier ;
- frais d'implantation, essais, contrôle de tous ouvrages, matériaux et fournitures ;
- frais d'assurances de tous ordres (responsabilité civile, tous risques chantier) ;
- frais de reproduction des documents demandés en cours de chantier ;
- frais d'installation du chantier.

I.3 – Conditions de participation

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises spécialisées en génie civil installées dans l'un des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africain.

Pour permettre aux entreprises de mieux apprécier les travaux à réaliser, une visite des lieux est programmée à la date précisée dans l'avis d'appel d'offres. A cet égard, la BCEAO ne prendra en compte que les offres présentées par les entreprises qui auront participé à ladite visite.

Les entreprises pourront, si elles le désirent, accéder plus tard au site pour les relevés nécessaires à la finalisation de leurs offres. Elles devront au préalable en informer le Chef du Service de l'Administration et du Patrimoine de l'Agence Principale de Bissau, trois (3) jours à l'avance.

I.4 – Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le descriptif des travaux ;
- le Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif ;
- le Modèle de lettre de soumission.

I.5 – Présentation de l'offre

Les offres seront rédigées en langue française.

Les offres présentées par les soumissionnaires comprendront :

I.5.1 – Un dossier administratif

Le dossier administratif devra comporter les pièces suivantes :

- une copie du registre de commerce de l'Entreprise ;
- l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'Entreprise ;
- l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (3) mois ;
- l'attestation d'usage délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- le devis descriptif paraphé, daté et signé.

L'ensemble du dossier administratif sera relié en un bloc reproduit en trois exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

**« Travaux de réparation des défauts sur l'immeuble fonctionnel de l'Agence
Principale de Bissau**

Dossier administratif ».

I.5.2 – Une offre financière et technique

L'offre financière et technique devra comprendre les documents suivants :

- la lettre de soumission datée et signée conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- le devis estimatif dûment renseigné, daté et signé conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations et expériences professionnelles) ;
- les références du soumissionnaire par rapport à la nature des prestations attendues et toute note explicative de l'intervention de l'entreprise ;
- les fiches techniques des matériaux prévus ;
- tout document permettant une bonne appréciation de l'offre et toute note explicative de

- l'intervention de l'entreprise ;
- le planning d'exécution des travaux.

L'ensemble de l'offre financière et technique sera relié en un bloc et reproduit en trois exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

**« Travaux de réparation des défauts sur l'immeuble fonctionnel de l'Agence
Principale de Bissau**

Offre financière et technique »

Le dossier administratif ainsi que l'offre financière et technique seront mis sous enveloppe scellée portant les mentions suivantes :

Au centre :

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LA GUINEE-BISSAU

Avenida Combatentes da Liberdade da Pátria

BP 38 Bissau

Dans le coin supérieur gauche :

**APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DES DEFECTUOSITES SUR
L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BISSAU**

LOT N°.....

NB : Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

I.6 – Monnaie

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

I.7. – Déroulement des travaux

La direction des travaux sera confiée à un cabinet chargé de la mission de Maître d'Ouvrage Délégué.

Un Bureau de Contrôle Technique sera commis pour la mission de normalisation des risques.

L'Entrepreneur est tenu de se conformer aux ordres donnés, à ce titre, par le Maître d'Ouvrage Délégué, sauf à formuler des réserves écrites adressées à ce dernier, avec ampliation au Maître de l'Ouvrage dans un délai de dix (10) jours à compter de la notification qui lui est faite de l'ordre, sous peine de forclusion.

I.8 – Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, à l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau sise à « **Avenida Combatentes da Liberdade da Pátria** », **BP 38 Bissau**, au bureau du Chef du Service de l'Administration et du Patrimoine.

I.9 – Validité des offres

La durée de validité des offres devra être au minimum de six (6) mois à compter de la date limite de remise des soumissions.

II – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

II.1 - Lot n°1 : réparation des fissures sur les murs intérieurs

II.1.1 - NORMES, RÈGLEMENTS

Les matériaux et fournitures divers devront être neufs et du meilleur choix et devront être conformes aux normes en vigueur en Guinée Bissau.

Les matériaux et les procédures d'exécution des travaux doivent satisfaire aux normes et règles professionnelles françaises notamment les règles de l'art applicables à l'exécution des travaux seront celles définies par les Documents Techniques Unifiés (D.T.U) du Centre Scientifique Technique du Bâtiment (CSTB). Ils devront satisfaire aux normes et règles professionnelles françaises suivantes :

- Norme NF P95-103 : Traitement des fissures et protection du béton ;
- DTU 42.1 : Réfection de façades en service par revêtement ;
- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments ;
- NF DTU 59.1 : Revêtement de peinture en feuille mince, semi-épais ;
- NF DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortiers.

II.1.2 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX

De nombreuses fissures sont apparues dans plusieurs locaux de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de Bissau. Les investigations ont permis de constater que la plupart de ces fissures apparaissent sur les pans des murs dans le sens oblique. A titre indicatif, les locaux dans lesquels les fissures ont été identifiées se présentent comme suit :

Locaux du Rez-de-chausée et Mezzanine	Locaux du premier étage	Locaux du deuxième étage	Locaux du troisième étage	Locaux du quatrième étage
18 ; 23 ; 28 ;	100 ; 102 ; 103	200 ; 203 ; 205	300 ; 302 ; 303	400 ; 403 ; 405
143 ; 144 ; 149 ;	105 ; 106 ; 108	206 ; 207 ; 208	305 ; 306 ; 307	406 ; 410 ; 412
150 ; 151 ;	109 ; 110 ; 112	209 ; 211 ; 212	308 ; 309 ; 311	413/414 ; 417
179 ; 182 ; 184 ;	114 ; 116 ; 117	215 ; 216 ; 217	312 ; 314 ;	418 ; 421 ; 423
185 ; 186		221 ; 224 ; 227	315/316 ; 317	424 ; 425 ; 426
M12		228 ; 229 ; 233	320 ; 321 ; 323	427 ; 428 ; 429
		234 ; 235 ; 241	331 ; 332/333	430 ; 431 ; 432
		247 ; 248 ; 249	328 ; 329/330	433 ; 434 ; 436
		250 ; 236/37	343 ; 346 ; 353	438 ; 440 ; 459
		253 ; 261 ; 262	354	460/461 ; 462
				415/416 ; 451

Cette liste énumérée n'est pas exhaustive et l'entreprise devra refaire les visites pour la confirmation des locaux à traiter.

Ces fissures relevées ont généralement une largeur variant de 0,2 mm et 2 mm. Pour leurs réparations, les prestations ci-après sont prévues (voir schéma n°1) :

- réalisation de saignées le long des fissures et transversalement tous les 40 cm. L'ouverture des fissures devra avoir une profondeur de 4 cm de part et d'autre ;
- mise en place d'une armature composée de deux barres de fer filants HA 10 avec des étriers HA6 espacés de 15cm ;
- remplissage des saignées de mortier de ciment gras dosé à 500 kg/m³ (composé de ciment, du sable et du « grain de riz ») avec ajout de SIKALATEX ou tout autre produit similaire ;
- finition des surfaces par le crépissage des zones réparées.

Pour les micro fissures dont la largeur est inférieure à 0,2 mm le traitement ci-après est prévu :

- nettoyer à l'eau et broser les surfaces pour faire apparaître les fissures ;
- remplir les fissures avec du mastic ;
- finir les surfaces par du lissage à la taloche.

II.2 – Lot n°2 : Réparation des faux-plafonds et reprise générale de la peinture

II.2.1 - NORMES, RÈGLEMENTS

Les matériaux et fournitures divers devront être neufs et du meilleur choix devront être conformes aux normes en vigueur en Guinée Bissau.

Les matériaux et les procédures d'exécution des travaux doivent satisfaire aux normes et règles professionnelles françaises notamment les règles de l'art applicables à l'exécution des travaux seront celles définies par le Documents Techniques Unifiés (D.T.U) du Centre Scientifique Technique du Bâtiment (CSTB). Ils devront satisfaire aux normes et règles professionnelles françaises suivantes :

II.2.2 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les prestations relatives à la reprise des faux-plafonds et peinture portent sur :

- la découpe des parties détériorés des faux-plafonds en staff ;
- la fourniture et la pose de faux-plafond en staff sur les parties découpées ;
- le grattage de la peinture existante sur faux-plafond ;
- le grattage des murs ;
- l'application de deux couches de peinture type PANTEX aux couleurs identiques, sur tous les murs intérieurs et sur faux plafond ;
- l'application de vernis sur les cadres et portes en bois ainsi que les placards.

II.3 - Lot n°3 : Réhabilitation des baies vitrées

II.3.1 - NORMES, RÈGLEMENTS

Les matériaux et fournitures divers devront être neufs et du meilleur choix devront être conformes aux normes en vigueur en Guinée Bissau.

Les matériaux et les procédures d'exécution des travaux doivent satisfaire aux normes et règles professionnelles françaises notamment les règles de l'art applicables à l'exécution des travaux seront celles définies par les Documents Techniques Unifiés (D.T.U) du Centre Scientifique Technique du Bâtiment (CSTB). Ils devront satisfaire aux normes et règles professionnelles françaises suivantes :

- NF DTU 33.1 : Façades rideaux ;
- NF EN 13830 ;
- NF EN 13051 : Étanchéité à l'eau sur site ;
- NF P 85-210 et DTU 44.1 : Mastics.

II.3.2 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX

D'importantes infiltrations d'eau de pluie sont notées dans les locaux de l'Agence Principale de Bissau.

Les zones concernées sont les locaux ayant des ouvertures sur le patio et les locaux du rez-de-chaussée en l'occurrence la comptabilité et la salle de tri.

Les investigations menées révèlent des malfaçons dans la pose des baies vitrées concernées notamment au niveau des finitions du gros œuvre. Le niveau fini du carrelage extérieur étant au-dessus du niveau de pose des fenêtres, cela ne permet pas l'évacuation des eaux vers l'extérieur.

A cet égard, il y a lieu de prévoir pour ces travaux la dépose des baies vitrées, la réparation du gros œuvre et la remise en place des baies vitrées.

Les travaux devront être exécutés suivant le schéma n°2 présenté en annexe.

Pour ce faire, les prestations ci-après sont à prévoir :

*** Au niveau des baies vitrées du patio**

- Dépose des châssis fixes et ouvrants et stockage dans un magasin sécurisé ;
- Décapage des carreaux extérieurs et démolition du béton sur une largeur de 20 cm ;
- Reconstitution des appuis de baies en béton armé avec une pente minimum de 10% vers l'extérieur ;
- Reprise de l'enduit en mortier sur l'allège et sur l'auvent des ouvertures ;
- Reprise du carrelage sur les nouvelles surfaces ;
- Entretien des châssis des baies vitrées y compris les garnitures :
 - Changer toutes les bavettes supérieure et inférieure dont la mauvaise inclinaison, favorise la rétention d'eau et ne permet pas l'écoulement normal de celle-ci vers l'extérieur.
 - Reprendre l'étanchéité sous les bavettes (supérieure et inférieure) dont l'inclinaison est normale mais le joint et l'étanchéité sont abîmés.
 - Remplacer les systèmes de fermeture dont les gâches sont défectueuses (poignets et pommelées).
 - Déboucher les jets d'eau obstrués.
 - Réaliser des trous pour permettre le drainage des profilés.
 - Remplacer à l'identique les vitres cassées.
- Remise en place des baies vitrées après les travaux de carrelage.
- Réalisation des travaux de finition.

*** Au niveau des baies vitrés du rez-de-chaussée**

- Dépose des châssis fixes et ouvrants et stockage dans un magasin sécurisé.
- Décapage des carreaux extérieurs et démolition du béton sur une largeur de 20 cm.
- Reconstitution des allèges en béton armé avec une pente minimum de 10% vers l'extérieur.
- Reprise de l'enduit en mortier sur l'allège en respectant la pente de 10% vers l'extérieur pour permettre l'écoulement des eaux.
- Reprise du carrelage sur les nouvelles surfaces.
- Entretien des châssis et remplacement des garnitures défectueuses ;
 - changer toutes les bavettes supérieure et inférieure dont la mauvaise inclinaison, favorise la rétention d'eau et ne permet pas l'écoulement normal de celle-ci vers l'extérieur.
 - Reprendre l'étanchéité sous les bavettes (supérieure et inférieure) dont l'inclinaison est normale mais le joint et l'étanchéité sont abîmés.
 - Déboucher les jets d'eau obstrués.
 - Remplacer les systèmes de fermeture dont les gâches sont défectueuses (poignets et pommelées).
 - Déboucher les jets d'eau obstrués.
 - Réaliser des trous pour permettre le drainage des profilés.
 - Remplacer à l'identique les vitrages cassés.
- Remise en place des baies vitrées après les travaux de carrelage.
- Réalisation des travaux de finition.

III - CADRES DE DEVIS ESTIMATIF

III.1 - Lot n°1 : réparation des fissures sur les murs intérieurs

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
1	Installation de chantier et repli du matériel	Fft	1		
2	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de saignées le long des fissures et transversalement tous les 40 cm. L'ouverture des fissures devra avoir une profondeur de 4 cm ; - mise en place d'une armature composé de deux barres de fer filants HA 10 avec des étriers HA6 espacé de 15cm ; - remplissage des saignées de mortier de ciment gras dosé à 500 kg/m³ (composé de mortier de ciment, du sable et du « grain de riz ») avec ajout de SIKALATEX ou tout autre produit similaire ; - finition des surfaces par le crépissage des zones réparer en mortier de ciment. 		1		

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
	Locaux du quatrième étage (400 ; 403 ; 405 ; 406 ; 410 ; 412 ; 413/414 ; 417 ; 418 ; 421 ; 423 ; 424 ; 425 ; 426 ; 427 ; 428 ; 429 ; 430 ; 431 ; 432 ; 433 ; 434 ; 436 ; 438 ; 440 ; 459 ; 460/461 ; 462 ; 415/416 ; 451 et circulations)	Fft	1		
	Locaux du troisième étage (300 ; 302 ; 303 ; 305 ; 306 ; 307 ; 308 ; 309 ; 311 ; 312 ; 314 ; 315/316 ; 317 ; 320 ; 321 ; 323 ; 331 ; 332/333 ; 328 ; 329/330 ; 343 ; 346 ; 353 ; 354 et circulations)	Fft	1		
	Locaux du deuxième étage (200 ; 203 ; 205 ; 206 ; 207 ; 208 ; 209 ; 211 ; 212 ; 215 ; 216 ; 217 ; 221 ; 224 ; 227 ; 228 ; 229 ; 233 ; 234 ; 235 ; 241 ; 247 ; 248 ; 249 ; 250 ; 236/37 ; 253 ; 261 ; 262 et circulations))	Fft	1		
	Locaux du premier étage (100 ; 102 ; 103 ; 105 ; 106 ; 108 ; 109 ; 110 ; 112 ; 114 ; 116 ; 117 et circulations)	Fft	1		
	Locaux du rez-de-chaussée (18 ; 23 ; 28 ; 143 ; 144 ; 149 ; 150 ; 151 ; 179 ; 182 ; 184 ; 185 ; 186 ; M12 et circulations)	Fft	1		
3	Traitement de l'ensemble des micro fissures	Fft	1		
	TOTAL				

III.2 – Lot n°2 : Réparation des faux-plafonds et reprise générale de la peinture

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
1	Installation de chantier et repli du matériel	Fft	1		
I	Réparation des faux-plafonds en staff				
	Locaux du rez de chaussée	Fft	1		
	Locaux du 1er étage	Fft	1		
	Locaux du 2ème étage	Fft	1		
	Locaux du 3ème étage	Fft	1		
II	Travaux de reprise de peinture				
	Reprise de la peinture à l'identique sous-dalles des locaux et circulations du rez-de-chaussée après grattage et ponçage des surfaces	m²	4896		
	Reprise de la peinture à l'identique sur les murs des locaux et circulations du rez-de-chaussée après grattage et ponçage des surfaces	m²	2424		
	Application d'une couche de vernis sur cadres et portes en bois des locaux du rez-de-chaussée	Fft	1		

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
	Reprise de la peinture à l'identique sous-dalles des locaux et circulations du 1er étage après grattage et ponçage des surfaces (intérieur des appartements non concernés)	m²	1234		
	Reprise de la peinture à l'identique sur les murs des locaux et circulations du 1er étage après grattage et ponçage des surfaces (intérieur des appartements non concernés)	m²	2340		
	Application d'une couche de vernis sur cadres et portes en bois des locaux du 1er étage (appartements non concernés)	Fft	1		
	Reprise de la peinture à l'identique sous-dalles des locaux et circulations du 2ème étage après grattage et ponçage des surfaces	m²	1234		
	Reprise de la peinture à l'identique sur les murs des locaux et circulations du 2ème étage après grattage et ponçage des surfaces	m²	3557		
	Application d'une couche de vernis sur cadres et portes en bois des locaux du 2ème étage	Fft	1		
	Reprise de la peinture à l'identique sous-dalles des locaux et circulations du 3ème étage après grattage et ponçage des surfaces	m²	1234		
	Reprise de la peinture à l'identique sur les murs des locaux et circulations du 3ème étage après grattage et ponçage des surfaces	m²	2529		
	Application d'une couche de vernis sur cadres et portes en bois des locaux du 3ème étage	Fft	1		
	Reprise de la peinture à l'identique sous-dalles des locaux et circulations du 4ème étage après grattage et ponçage des surfaces	m²	2144		
	Reprise de la peinture à l'identique sur les murs des locaux et circulations du 4ème étage après grattage et ponçage des surfaces	m²	2856		
	Application d'une couche de vernis sur cadres et portes en bois des locaux du 4ème étage	Fft	1		
	Montant total				

III.3 - Lot n°3 : Réhabilitation des baies vitrées

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
1	Installation de chantier et repli du matériel et mise en place de la logistique	Fft	1		
I	Réhabilitation des baies vitrées du patio				

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose des châssis fixes et ouvrants et stockage dans un magasin sécurisé ou en atelier sur site - Démolition des allèges sur une largeur d'environ 20 cm. - Reconstitution des appuis de baies en béton armé avec réalisation d'une pente minimum de 10% vers l'extérieur. - Reprise de l'enduit en mortier sur les allèges et les auvents. - Reprise du carrelage sur les allèges. - Pose des bavettes supérieure et inférieure avec une bonne inclinaison afin de favoriser la rétention d'eau. - Remplacement des systèmes de fermeture dont les gâches sont défectueuses (poignets et pommelées). - Remise en place des baies vitrées y compris reprise de l'étanchéité par application du mastic entre les châssis et remplacement des joints en caoutchouc défectueux. - Réalisation des travaux de finition 	ml			
	Quatrième étage baies 120 cm X 100 cm	U	62		
	Troisième étage baies 120 cm X 100 cm	U	62		
	Deuxième étage baies 120 cm X 100 cm	U	62		
	Premier étage baies 120 cm X 100 cm	U	62		
	Cages escaliers baies (120 cm X 100 cm)	U	40		
	Total 1				
II	<u>Réhabilitation des baies vitrées du rez-de-chaussée</u>				

N°	Désignation	U	Qtés	PU	Montant
2.1	<ul style="list-style-type: none"> - Dépose des châssis fixes et ouvrants et stockage dans un magasin sécurisé ou en atelier sur site - Décapage des carreaux extérieurs et démolition du béton sur une épaisseur de 20 cm - Reconstitution des allèges en béton armé avec réalisation d'une pente minimum de 10% vers l'extérieur - Reprise de l'enduit en mortier sur les allèges - Reprise du carrelage sur les allèges - Pose des bavettes supérieure et inférieure avec une bonne inclinaison afin de favoriser la rétention d'eau - Remplacement des systèmes de fermeture dont les gâches sont défectueuses (poignets et pommelles) - Remplacement à l'identique des vitrages cassés - Remise en place des baies vitrées y compris reprise de l'étanchéité par application du mastic entre les châssis et remplacement des joints en caoutchouc défectueux - Réalisation des travaux de finition 	Fft	1		
	<i>* Façade accès personnel</i>				
	Baies vitrées de la façade (120 cm X 100 cm)	U	52		
	Dépose et remise en place des grilles de protection	U	28		
	<i>* Façade accès appartements</i>				
	Baies vitrées de la façade (120 cm X 100 cm)	U	54		
	Cages d'escalier (120 X 100 cm)	U	8		
	Dépose et remise en place des grilles de protection	U	54		
	<i>* Façade accès public</i>				
	Baies vitrées de la façade (120 cm X 100 cm)	U	56		
	Dépose et remise en place des grilles de protection	U	28		
	<i>* Façade accès Restaurant</i>				
	Baies vitrées de la façade (120 cm X 100 cm)	U	79		
	Cage d'escalier (120 cm X 100 cm)	U	8		
	Montant total				

IV MODELES DE LETTRE DE SOUMISSION

IV.1 - Lot n°1 : réparation des fissures sur les murs intérieurs

TRAVAUX DE REPARATION DES DEFECTUOSITES SUR L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE BISSAU

Lot n°1 : Réparation des fissures

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [*Dénomination, Adresse complète et adresse électronique de l'Entreprise*], inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [*lieu de résidence*] sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de réparation des défauts sur l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de Bissau ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 1. me soumet et m'engage à exécuter les travaux du lot n°1 relatif à la réparation des fissures dans les locaux de l'Agence Principale de Bissau, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane [*Montant en chiffres et en lettres*],
 2. m'engage à accomplir lesdits travaux dans un délai de [*Délai d'exécution prévu dans le planning*] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,
 3. m'engage expressément à exécuter lesdits travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art.

IV.2 – Lot n°2 : Réparation des faux-plafonds et reprise générale de la peinture

TRAVAUX DE REPARATION DES DEFECTUOSITES SUR L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE BISSAU

Lot n°2 : Réparation des faux-plafonds et reprise générale de la peinture

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [*Dénomination, Adresse complète et adresse électronique de l'Entreprise*], inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [*lieu de résidence*] sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de réparation des défauts sur l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de Bissau ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 1. me soumetts et m'engage à exécuter les travaux du lot n°2 relatif à la réparation des faux-plafonds et reprise générale de la peinture, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane [*Montant en chiffres et en lettres*],
 2. m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [*Délai d'exécution prévu dans le planning*] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,
 3. m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art.

IV.3 - Lot n°3 : Réhabilitation des baies vitrées

TRAVAUX DE REPARATION DES DEFECTUOSITES SUR L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE BISSAU

Lot n°3 : Réhabilitation des baies vitrées

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise [*Dénomination, Adresse complète et adresse électronique de l'Entreprise*] inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [*lieu de résidence*] sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour les travaux de réparation des défauts sur l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de Bissau ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux, des installations qui s'y trouvent actuellement et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 1. me soumet et m'engage à exécuter les travaux du lot n°3 relatif à la réhabilitation des baies vitrées, conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane [*Montant en chiffres et en lettres*],
 2. m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [*Délai d'exécution prévu dans le planning*] à compter de la date de la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux,
 3. m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art.

V – Schémas explicatifs des prestations